

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 18 mars 2019 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

**A-19-03-13**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

**A-19-03-14**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**A-19-03-15**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-69 VISANT À DÉCRÉTER UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-69 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 450 000 \$ pour l'acquisition d'un camion-citerne pour le Service des incendies* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'adopter le règlement numéro A-69, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-19-03-16**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Véronik Chevrier, assistante-greffière

---

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).